Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch Schweizerisches Handelsamtsblatt
fosc.ch Feuille officielle suisse du commerce
fusc.ch Foglio ufficiale svizzero di commercio

FAILLITE (ART. 166 LP)

1. Débitrice: **AMITIE SUISSE-SYRIE ASSOCIATION**, anc. c/o Mohamad KHATAB av, Eugène Lance 60, **1212 Grand-Lancy**
2. **Remarques:** Nous, greffier au Tribunal de première instance, en application de l'article 141 du Code de procédure civile, avisons AMITIE SUISSE-SYRIE ASSOCIATION, anciennement c/o Mohamad KHATAB, Président, avenue Eugène Lance 60, 1212 Grand-Lancy, actuellement sans adresse, que dans son audience du 18 juin 2012, la 4ème chambre du Tribunal de première instance a rendu dans la cause C/9368/2011-4 SF entre FONDATION INSTITUTION SUPPLETIVE LPP et AMITIE SUISSE-SYRIE ASSOCIATION, un jugement dont le dispositif est le suivant :
   LE TRIBUNAL,
   Statuant par voie de procédure sommaire :.
   1. Déclare AMITIE SUISSE-SYRIE ASSOCIATION en état de faillite dès le 18 juin 2012 à 14:15 heures.
   2. Arrête les frais judiciaires à CHF 200.- et les compense avec l'avance effectuée par la partie requérante.
   3. Les met à la charge de la partie citée et la condamne à les verser à la partie requérante qui en a fait l'avance.
   Rémy SUNIER
   Greffier de chambre

   Pouvoir judiciaire, Tribunal civil
   Tribunal de 1ère instance, chambre des faillites et concordats
   1204 Genève

00786571